Nations Unies A/75/634–S/2020/1182



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
9 décembre 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Point 39 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2543 (2020) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Le rapport fait le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur les plans politique, humanitaire, du développement et des droits humains, depuis la publication de mon précédent rapport en date du 18 août 2020 (A/75/378-S/2020/809).

II. Faits marquants

3. Les nominations à des postes ministériels proposées par le Président, Ashraf Ghani, et le Président du Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale, Abdullah Abdullah, ont été présentées à la Wolesi Jirga (chambre basse du parlement) pour un vote de confiance. Les négociations de paix entre la République islamique d'Afghanistan et les Taliban ont été lancées le 12 septembre à Doha. Le degré élevé de violence observé en Afghanistan a persisté, notamment dans le sud, faisant de manière constante un nombre considérable de victimes parmi les civils, malgré le lancement des négociations de paix. Le Gouvernement a continué de promouvoir un consensus régional sur la paix et la réconciliation entre Afghans, la coopération économique et le maillage. Les besoins humanitaires se sont accentués, du fait de la violence, des catastrophes naturelles et de la progression de l'insécurité alimentaire et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). On estime que 18,4 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire en 2021, alors qu'elles étaient 14 millions à la mi-2020. Durant la Conférence de 2020 sur l'Afghanistan qui s'est

20-16138 (F) 141220 141220



tenue les 23 et 24 novembre à Genève, des engagements internationaux ont été pris en faveur de la paix, de la prospérité et de l'autonomie.

A. Évolution de la situation politique

4. Conformément à l'accord politique conclu le 17 mai 2020 entre MM. Ghani et Abdullah, qui prévoit un partage des postes au sein du Cabinet, M. Ghani a annoncé la désignation de 13 ministres et de deux ministres d'État et M. Abdullah de 10 ministres et d'un ministre d'État. Toutes ces personnes ont pris leurs fonctions comme ministres par intérim. Le 21 octobre, M. Ghani a présenté ces 23 ministres par intérim (dont 4 femmes) et trois autres personnes désignées par le pouvoir exécutif, qui doivent être approuvés par le Parlement, à la Wolesi Jirga réunie en plénière, en vue d'un vote de confiance. Il a continué également de désigner des gouverneurs de province. Depuis le mois de mars, 22 des 34 gouverneurs de province ont été remplacés.

5. Le 14 août, le Président a promulgué un décret portant création d'un Haut Conseil des femmes, qui vise à favoriser l'autonomisation de ces dernières et la concrétisation des engagements pris par le Gouvernement, en faveur de leurs droits ; il reste encore à en définir la composition, l'autorité et les liens avec les structures gouvernementales.

6. À la suite de l'appel à des réformes électorales formulé dans l'accord du 17 mai, le Ministre de la justice a entrepris l'examen des lois sur les élections et sur les partis politiques et s'est attelé à la rédaction d'un texte de loi sur le financement des partis politiques et les campagnes électorales. Les organisations de la société civile, dont le Groupe d'appui aux élections et le Free and Fair Election Forum of Afghanistan ont soumis leurs propositions de réforme électorale aux organes de gestion des élections. Ces derniers ont commencé à préparer la tenue de l'élection à la Wolesi Jirga de la province de Ghazni, qui avait été reportée, en attendant une amélioration des conditions de sécurité, un accord entre les circonscriptions et l'octroi de fonds, et ils ont entamé une procédure de recrutement concernant 199 emplois.

7. À Kaboul, du 7 au 9 août, 3 000 représentants des communautés dans tout le pays, dont 700 femmes, se sont réunis dans le cadre de la *loya jirga* consultative pour la paix, en vue de consultations sur la libération de 400 prisonniers supplémentaires, comme le demandaient les Taliban. Le 9 août, les représentants ont adopté une résolution dans laquelle ils ont recommandé la libération des prisonniers et préconisé l'ouverture immédiate de négociations, l'instauration d'un cessez-le-feu, le maintien de la démocratie et de la république constitutionnelle et le respect des droits fondamentaux de tous les Afghans, notamment des femmes et des minorités. Des personnalités politiques afghanes et des groupes de la société civile se sont largement félicités de la résolution, malgré les préoccupations exprimées par certains au sujet de la libération des prisonniers et de la prise en compte des droits des victimes de la guerre. La Commission afghane indépendante des droits de l'homme a noté que le Président n'avait pas l'autorité de libérer les personnes reconnues coupables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Le 10 août, le Président a promulgué un décret autorisant la libération de 400 prisonniers.

8. Le Gouvernement afghan et les Taliban ont poursuivi les préparations en vue des négociations. Du 23 au 26 août, une délégation de Taliban, dirigée par son adjoint et chef de la Commission politique, Mullah Baradar, s'est entretenue au Pakistan avec le Ministre des affaires étrangères, Shah Mahmood Qureshi, et le Représentant spécial du Pakistan pour l'Afghanistan, Mohammad Sadiq. Le 26 août, les Taliban ont annoncé la formation d'une équipe de négociation constituée de 20 membres. Le 5 septembre, l'équipe a été élargie à 21 membres, tous des hommes, et placée sous la

direction de Mawlawi Abdul Hakim. Au début de septembre, les Taliban ont accepté la décision du Gouvernement afghan de transférer et d'assigner à résidence six prisonniers au Qatar, au lieu de les libérer, et de relâcher 22 soldats afghans supplémentaires ou de préciser ce qu'il était advenu d'eux, ce qui a été achevé durant la semaine ayant mené à l'ouverture des pourparlers.

9. Les négociations de paix pour l'Afghanistan ont été lancées le 12 septembre à Doha. Les délégations de la République islamique d'Afghanistan et des Taliban ainsi que des représentants de la communauté internationale ont participé à une cérémonie inaugurée par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Qatar, Mohammed bin Abdulrahman bin Jassim Al- Thani, M. Abdullah, M. Baradar et le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, Michael R. Pompeo. Des observations ont été formulées virtuellement par les ministres des affaires étrangères de 13 pays, le Haut-Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Jens Stoltenberg, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, Yousef Al-Othaimeen, et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Les deux équipes de négociation ont ensuite créé des groupes de contact pour s'entretenir d'un éventuel code de conduite et d'autres questions d'ordre pratique. Lors des réunions qui se sont tenues en septembre et octobre, les parties ont débattu de questions relatives à l'école de jurisprudence islamique à laquelle il convient de se référer dans le cadre d'un mécanisme de règlement des différends, ainsi que du fondement putatif des négociations qui, selon les Taliban, devrait être l'accord conclu le 29 février avec les États-Unis. Les participants doivent encore s'entendre sur l'ordre du jour des négociations.

10. Durant sa visite à Doha les 5 et 6 octobre, M. Ghani s'est entretenu de l'action de paix en cours avec l'Émir du Qatar, Sheikh Tamim bin Hamad Al- Thani, et le Premier Ministre du Qatar, Sheikh Khalid bin Khalifa bin Abdulaziz Al-Thani. M. Abdullah a continué de solliciter une aide régionale en vue du processus de paix afghan. Il s'est rendu à Islamabad du 28 au 30 septembre afin de s'entretenir avec le Premier Ministre du Pakistan, Imran Khan, le Ministre des affaires étrangères, M. Qureshi, et M. Sadiq ; à Delhi du 6 au 10 octobre pour s'entretenir avec le Premier Ministre de l'Inde, Narendra Modi, et le Ministre des affaires étrangères, Subrahmanyam Jaishankar ; à Téhéran du 18 au 20 octobre pour s'entretenir avec le Président de la République islamique d'Iran, Hassan Rouhani, et le Ministre des affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif ; et en Ouzbékistan, du 10 au 11 novembre, pour s'entretenir avec le Président, Shavkat Mirziyoyev, le Ministre des affaires étrangères, Abdulaziz Kamilov, et d'autres responsables, ainsi que le Grand Mufti et Président du Conseil musulman d'Ouzbékistan, Usman Khan Alimov. Entre-temps, l'opposition politique a eu des contacts avec des acteurs de la région, tandis que le chef du Hezb-e Islami, Gulbuddin Hekmatyar, se rendait au Pakistan et le maréchal Abdul Rashid Dostum en Turquie et en Inde.

11. Les partenaires régionaux et internationaux ont accéléré leur mobilisation en faveur des négociations de paix. Des représentants du groupe d'appui au pays hôte, constitué de l'Allemagne, de l'Indonésie, de la Norvège et de l'Ouzbékistan se sont réunis à Doha, tout comme des représentants de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Des représentants spéciaux internationaux et des partenaires régionaux ont continué de se mobiliser à l'appui des négociations. Le Représentant spécial des États-Unis pour la réconciliation en Afghanistan, Zalmay Khalilzad, s'est entretenu avec le chef d'état-major de l'armée pakistanaise, le général Qamar Javed Bajwa, et M. Sadiq, à Islamabad le 14 septembre ; avec M. Jaishankar et le Conseiller à la sécurité nationale, Ajit Doval, à Delhi le 15 septembre ; et avec le Président du Tadjikistan, Emomali Rahmon, à Douchanbé le 2 octobre. Le 16 septembre, le Ministre norvégien des affaires étrangères, Ine Eriksen Søreide, s'est

entretenu virtuellement avec M. Baradar des négociations et a préconisé un processus de paix inclusif, avec les victimes de la guerre, les femmes, les minorités ethniques et les communautés rurales. L'Envoyé spécial de la Chine pour l'Afghanistan, Liu Jian, s'est entretenu avec M. Baradar à Doha le 19 septembre puis avec M. Sadiq à Islamabad le 24 septembre, faisant part de l'appui de la Chine au processus de paix afghan. Le 3 novembre, les envoyés spéciaux pour l'Afghanistan de la Fédération de Russie, de l'Inde et de la République islamique d'Iran ont tenu une réunion trilatérale à Moscou pour exprimer leur appui à la paix et à la stabilité en Afghanistan. Le 7 novembre, l'Envoyé spécial de la Finlande à la Conférence de 2020 sur l'Afghanistan, Janne Taalas, s'est entretenu séparément à Doha avec l'équipe de négociation de la République islamique d'Afghanistan et celle des Taliban pour les informer de la conférence à venir.

12. Une action a continué d'être menée en vue de juguler la montée de la violence. M. Khalilzad s'est entretenu avec M. Baradar, M. Hakim et d'autres responsables Taliban à Doha à diverses occasions en octobre et novembre pour évoquer l'adhésion à l'accord conclu entre les États-Unis et les Taliban, et a annoncé le 15 octobre qu'une « remise à plat » avait été décidée afin de réduire l'activité militaire, de diminuer la violence et de renforcer l'application de l'accord. M. Khalilzad a également tenu des réunions avec l'équipe de négociation de la République islamique d'Afghanistan pendant son séjour à Doha.

13. Les organisations de femmes ont continué de se mobiliser publiquement, tandis que le Réseau des femmes afghanes et la coalition des femmes pour la paix, « Notre voix, notre avenir », diffusaient une lettre ouverte aux Taliban le 13 août, pour exprimer leur inquiétude face à l'ambiguïté des positions du mouvement à l'égard des droits des femmes. Le 15 août, des réseaux de femmes se sont rassemblés simultanément dans 15 provinces et ont publié une déclaration pour faire part des préoccupations et des attentes des femmes rurales et urbaines et préconiser un cessez-le-feu immédiat. Le 8 septembre, plusieurs organisations de femmes afghanes ont adressé des lettres aux pays suivants : Allemagne, États-Unis, Indonésie, Norvège, Ouzbékistan et Qatar, et ont demandé leur aide pour appeler l'attention sur les droits humains, les droits des femmes, la participation politique et la démilitarisation dans le cadre des pourparlers de paix. Le 13 octobre, plusieurs réseaux de femmes afghanes ont adressé une lettre ouverte à la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, se déclarant préoccupées par le processus de paix entre Afghans et réclamant un processus de paix juste, durable et inclusif.

14. La société civile a intensifié sa mobilisation en faveur du processus de paix. Le 30 septembre, un collectif de groupes hazara de la diaspora a publié une déclaration dans laquelle il s'est félicité des pourparlers de paix entre Afghans tout en préconisant un processus de paix inclusif qui garantisse la pleine participation des Hazara et des autres groupes ethniques à un futur système politique. Le Ministère d'État aux affaires de la paix a organisé 20 initiatives de mobilisation auprès de divers groupes de parties prenantes, notamment une consultation virtuelle le 13 et le 28 octobre entre l'équipe de négociation de la République islamique d'Afghanistan et les victimes de la guerre et un groupe de femmes. Le 25 octobre, le Conseil des oulémas d'Afghanistan a tenu un rassemblement avec quelque 2 000 oulémas représentant les sunnites et les chiites d'Afghanistan, se solidarisant avec le processus de paix en Afghanistan.

15. La MANUA a continué d'accompagner l'action de règlement des conflits et de consolidation de la paix au niveau local avec les autorités infranationales et la société civile. Dans le cadre des restrictions liées à la COVID-19, la Mission a lancé huit nouvelles initiatives de paix locales tout en poursuivant sa collaboration avec les partenaires nationaux sur le plan de l'application de la stratégie nationale concernant la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la

sécurité. Dans la région centrale, la MANUA a aidé les représentants des femmes et des jeunes de six provinces à s'entretenir des négociations avec les représentants des structures de paix afghanes. Les 1er et 2 octobre, la Mission a épaulé une centaine d'érudites religieuses, représentantes de leur communauté et d'activistes de tout l'Afghanistan qui s'étaient réunies pour débattre des droits des femmes et de la participation politique dans le cadre de l'islam. En octobre, au cours d'une série d'émissions radiophoniques, appuyées par la MANUA dans huit provinces, les participants ont débattu de l'importance d'associer et de faire participer les femmes à la paix et à la sécurité, soulignant qu'elles étaient des médiatrices de paix compétentes, des négociatrices chevronnées et la clef du succès de tout règlement politique futur. La Mission a obtenu de donateurs internationaux qui financent ces activités et programmes pertinents et d'autres.

16. Pour marquer le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la MANUA ont organisé un dialogue de haut niveau le 26 octobre sur 20 ans de progrès durement acquis en matière de droits des femmes en Afghanistan. La Première Dame, Rula Ghani, a prononcé le discours liminaire, insistant sur le rôle des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité aux niveaux central et des provinces. Les Afghanes qui sont membres d'organisations de la société civile ont réaffirmé qu'on ne saurait parvenir à une paix durable sans la participation active des femmes. Le 29 octobre, la Directrice générale de la Women and Children Legal Research Foundation, Zarqa Yaftali, qui représente également un groupe de travail au sein d'une organisation non gouvernementale afghane, a fait un exposé devant le Conseil de sécurité, appelant à la responsabilité politique de la communauté internationale et demandant à l'ONU de faire en sorte, au cours des pourparlers de paix, qu'il ne soit pas porté atteinte aux gains obtenus sur le plan des droits et de la participation des femmes. Le 31 octobre, le Groupe d'ambassadeurs ami des femmes afghanes à Kaboul a publié un communiqué pour célébrer les réalisations des artisanes de la paix afghanes et réaffirmer son appui.

17. Les dialogues encouragés par la MANUA pour marquer le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU ont donné l'occasion d'insuffler des idées sur la façon de façonner un meilleur avenir de manière collective. Lors des débats qui se sont déroulés dans plusieurs districts municipaux de Kaboul en septembre, des jeunes et notamment des femmes et des personnes handicapées ont communiqué leur vision d'un avenir exempt de violence et de discrimination, dans lequel chacun puisse pleinement s'épanouir.

B. Sécurité

18. Les conditions de sécurité en Afghanistan sont restées très précaires. Du 13 juillet au 12 novembre, l'Organisation des Nations Unies a enregistré 10 439 atteintes à la sécurité, soit une augmentation de 18 % par rapport à la même période en 2019. Les affrontements armés représentaient 63 % des atteintes à la sécurité ; 6 599 affrontements armés ont été signalés, soit une augmentation de 38 % par rapport à la même période en 2019. Les éléments antigouvernementaux étaient responsables de 92 % des atteintes à la sécurité et de 95 % des affrontements armés. Le nombre total de frappes aériennes a diminué pour passer de 689 à 416. En tout, 389 assassinats ont été signalés, soit une augmentation de 21 % par rapport à la même période en 2019. Ils visaient des membres des forces de sécurité, des agents de l'État et des civils, ainsi que des chefs religieux qui avaient critiqué les Taliban. Le 24 octobre, le Ministre de l'intérieur par intérim, Massoud Andarabi, a annoncé que les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes avaient tué Abu Muhsin Al-Misri (alias

Husam Abd-al-Ra'uf), un commandant de haut rang d'Al-Qaida dans le sous-continent indien.

19. Le plus grand nombre d'atteintes à la sécurité a été consigné dans la région du sud, suivie des régions du nord et de l'est. Collectivement, les faits dans ces régions représentaient 62 % de toutes les atteintes rapportées dans le pays, la plupart d'entre elles ayant été commises dans les provinces de Kandahar, du Helmand, de Nangarhar et de Balkh. Les Taliban ont mené des attaques contre plusieurs centres administratifs de district dans tout le pays et augmenté la pression sur les chefs-lieux de province tels que Kondoz, Lachkar Gah et Terin Kot. Les affrontements armés signalés se sont intensifiés régulièrement de la mi-juillet jusqu'à la fin du mois d'octobre, tandis que le plus grand nombre d'affrontements armés recensé à ce jour s'est produit au mois d'octobre, depuis que l'ONU avait commencé à tenir des dossiers, en 2007.

20. Dans tout le pays, les éléments antigouvernementaux ont continué de commettre des attaques très médiatisées, notamment 42 attentats-suicides dont 30 à l'aide de véhicules piégés visant les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes et un attentat contre le convoi du gouverneur de la province de Laghman.

21. Durant la période considérée, la ville de Kaboul a été le théâtre de trois attentats, qui ont eu un grand retentissement, et de 65 attentats à l'aide d'engins explosifs improvisés. Les attentats-suicides visaient des civils, tandis que 82 % de toutes les attaques aux engins explosifs improvisés visaient les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ou des entités du Gouvernement.

22. Le nombre d'attaques revendiquées par l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) ou attribuées à lui a été plus faible en 2020 qu'à la même période en 2019 (11 contre 343). Le 18 août, à Kaboul, l'EIIL-K a revendiqué un attentat à la roquette qui a visé le Palais de la présidence durant le discours prononcé par M. Ghani à l'occasion de la fête de l'indépendance. En tout 14 roquettes tirées depuis deux points distincts à Kaboul ont fait trois morts. Le 28 août, l'EIIL-K a revendiqué dans la ville de Hérat un attentat à l'aide d'un engin explosif improvisé à déclencheur magnétique, visant un marchand de glace. Le 24 octobre, l'EIIL-K a revendiqué un attentat contre un centre éducatif de Kaboul, qui a fait au moins 25 morts et 52 blessés. Le 2 novembre, l'EIIL-K a revendiqué un attentat contre l'université de Kaboul, qui a fait 22 morts et 24 blessés.

23. La réforme du secteur de la sécurité a globalement peu progressé, l'accent étant mis sur la réorganisation des forces de protection locales et le renforcement de la gestion de la sécurité dans les zones urbaines. Le financement international de la Police locale afghane a pris fin en septembre 2020 ; d'ici la fin de 2020, les deux tiers de ces forces devraient être intégrés à la Police nationale afghane et à la Force territoriale de l'armée nationale afghane, tandis que les éléments restants devraient prendre leur retraite. Le plan de la charte de sécurité, lancé en juillet 2020 par le Gouvernement et les populations locales, a été accueilli avec inquiétude par des parlementaires qui ont fait valoir que ces dernières avaient été mobilisées pour renforcer les forces de sécurité nationales, alors que la sécurité ne s'était pas concrètement améliorée. Au niveau infranational, 100 chefs de police de district, tous des hommes, ont été désignés.

24. Durant la période considérée, 34 faits ont été signalés contre des membres du personnel des Nations Unies, dont 11 cas d'intimidation et 19 faits criminels, tandis que le fonctionnaire qui avait été enlevé par des éléments antigouvernementaux le 13 septembre a été relâché le 17 septembre.

C. Coopération régionale

25. Le 20 août, le Ministre afghan des affaires étrangères par intérim, Mohammad Haneef Atmar, a tenu des consultations virtuelles avec le Conseiller d'État et Ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi, M. Jaishankar et M. Zarif, pour s'entretenir du soutien régional et international à la paix, du resserrement des liens et des relations bilatérales. La Chine, l'Inde et la République islamique d'Iran ont exprimé leur appui à la *loya Jirga* consultative pour la paix, aux négociations de paix en Afghanistan et à la préservation des acquis de ces 19 dernières années.

26. Le 25 août a eu lieu la première réunion en 2020 des hauts fonctionnaires du Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie » sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan, coprésidée par ce pays et le Tadjikistan. Les participants ont réaffirmé leur attachement à un processus de paix inclusif. Du fait des restrictions liées à la COVID-19, bon nombre d'activités prévues dans le cadre des sept mesures de confiance ont été reportées.

27. Le 31 août, la deuxième réunion d'examen du Plan d'action Afghanistan-Pakistan pour la paix et la solidarité s'est tenue à Kaboul, présidée par le Vice-Ministre afghan des affaires étrangères, Mirwais Nab, et le Ministre pakistanais des affaires étrangères, Sohail Mahmood. À la suite de cette réunion, le Gouvernement pakistanais a annoncé la libéralisation de sa politique de visas à l'égard de l'Afghanistan afin de permettre la délivrance de visas à entrées multiples de longue durée aux Afghans qui se rendent au Pakistan pour des raisons familiales, pour affaires, pour y recevoir des soins médicaux ou y poursuivre des études, entre autres choses.

28. Les tentatives de resserrer les liens entre les économies et les infrastructures régionales se sont également poursuivies. Les 28 et 29 août, M. Atmar s'est rendu à Tachkent, où il a rencontré le Premier Ministre de l'Ouzbékistan, Abdulla Aripov, le Conseiller à la sécurité nationale, Viktor Makhmudov, et M. Kamilov. Ce dernier a fait part de l'attachement de son pays à un processus de paix mené et contrôlé par les Afghans. Les deux délégations ont souligné qu'il importait d'étendre la coopération dans les domaines du commerce et des transports. La compagnie d'électricité Da Afghanistan Breshna Sherkat et le Ministère ouzbek de l'énergie ont signé le 28 août un accord de transport d'électricité d'une durée de 10 ans. Lors d'une visite à Kaboul du 20 au 22 octobre, une délégation ouzbèke et ses homologues afghans ont signé plusieurs accords de coopération visant à renforcer les liens économiques et commerciaux.

29. L'Afghanistan et la République islamique d'Iran ont continué de s'employer à améliorer la coopération économique et énergétique. Lors d'une réunion tenue à Téhéran le 6 septembre, la commission conjointe des transports afghano-iranienne s'est entretenue des moyens d'accroître l'efficience sur les plans des transports et du transit. Du 22 au 25 septembre, la République islamique d'Iran a organisé une exposition technique de trois jours à Kaboul, pour présenter des technologies de pointe dans les domaines de l'électricité, de l'énergie, des télécommunications et du génie. En marge de la manifestation, des responsables afghans et iraniens se sont entretenus du développement des infrastructures électriques afin de stimuler la coopération énergétique entre les deux pays.

30. Les 17 et 18 septembre, M. Atmar s'est rendu à Douchanbé où il a rencontré M. Rahmon, le Premier Ministre, Qohir Rasulzoda, le Ministre des affaires étrangères, Sirojiddin Muhriddin, et d'autres dirigeants de haut rang. Les entretiens ont porté sur le renforcement de la coopération dans les domaines commercial, économique, culturel et humanitaire, l'exécution conjointe de projets d'infrastructures régionaux et l'élaboration d'un accord de coopération stratégique

bilatéral. Les deux parties ont également passé en revue la nécessité de resserrer la coopération sur les plans de la sécurité et du renseignement, afin de sécuriser les frontières et de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée.

31. Le 30 septembre, l'Afghanistan et le Turkménistan ont signé à Kaboul trois mémorandums d'accord et un accord de coopération économique. Les textes portent sur l'élaboration d'un plan en aval du projet de gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde vers la ville de Hérat, la construction d'une ligne de transmission électrique de 500 mégawatts du Turkménistan vers la ville de Hérat et l'extension des liens de télécommunication et des réseaux de fibres optiques.

32. Le 8 octobre, M. Atmar, le Ministre turkmène des affaires étrangères, Rashid Meredov, et le Sous-Secrétaire d'État américain aux affaires politiques, David Hale, ont coprésidé une réunion trilatérale inaugurale Afghanistan-États-Unis-Turkménistan, qui s'est tenue virtuellement. Dans une déclaration commune, les participants se sont engagés à améliorer la coopération régionale en matière de sécurité pour contrer le terrorisme, le trafic de drogues, la contrebande et les migrations clandestines, à resserrer les liens entre les peuples, à promouvoir l'égalité et l'inclusion des femmes et à développer le commerce, les liens régionaux et l'engagement humanitaire.

33. Les 26 et 27 octobre, le Président de l'Assemblée nationale du Pakistan, Asad Qaiser, a organisé un séminaire intitulé « Forum du commerce et des investissements Pakistan-Afghanistan », auquel ont participé M. Khan, le Président de la Wolesi Jirga afghane, Rahman Rahmani, et une délégation afghane de 17 membres, dont le Ministre du commerce par intérim, Nisar Ghoriyani. Les législateurs des deux pays ont décidé d'établir un groupe de travail pour superviser la renégociation de l'Accord sur le commerce de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan, qui viendra à échéance en 2021.

34. La MANUA a créé un groupe de travail composé de représentants diplomatiques des six pays voisins de l'Afghanistan, pour s'entretenir du commerce et du transit, du renforcement du maillage des infrastructures, de la lutte contre les drogues, des mouvements de population et du transfert de connaissances. La Mission travaille en étroite collaboration avec les partenaires des Nations Unies en Afghanistan et dans les pays voisins pour appuyer les réunions régionales existantes, telles que le Sommet d'Istanbul sur l'amitié et la coopération au cœur de l'Asie et la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan. En outre, ma représentante spéciale pour l'Afghanistan s'est rendue au Pakistan et en République islamique d'Iran, pour encourager la participation de la région à la paix et à la coopération régionale.

III. Droits humains

35. La MANUA a continué de consigner les préjudices considérables occasionnés aux civils par le conflit en Afghanistan. Le 27 octobre, elle a publié son troisième rapport trimestriel, qui fait état de 5 939 victimes civiles (2 117 morts, dont 251 femmes et 553 enfants, et 3 822 blessés, dont 495 femmes et 1 295 enfants) du 1er janvier au 30 septembre. La baisse de 30 % du nombre de victimes civiles par rapport à la même période en 2019 s'explique principalement par la diminution du nombre de victimes civiles résultant d'attentats-suicides et d'attaques complexes perpétrés par des éléments antigouvernementaux et de frappes aériennes menées par les forces militaires internationales. Le nombre de victimes civiles dû aux engagements terrestres était d'un niveau comparable à celui de 2019, tandis que celui attribué aux engins explosifs improvisés à plateau de pression des Taliban et aux frappes aériennes de Forces aériennes afghanes a augmenté par rapport à 2019. Les

négociations de paix en Afghanistan n'ont pas réussi à ce jour à ralentir le nombre de victimes civiles ; depuis le début des négociations, le 12 septembre, jusqu'à la fin du mois d'octobre, la MANUA n'a constaté aucune réduction sur le plan du nombre de victimes civiles.

36. Les éléments antigouvernementaux ont continué d'occasionner la majorité des pertes civiles (58 %), qui ont été principalement attribuées aux Taliban (45 %), suivis de l'EIIL-K (7 %) et d'éléments antigouvernementaux indéterminés. Plus d'un quart des victimes civiles était à attribuer aux forces progouvernementales (28 %), suivies des forces de sécurité nationale afghanes (23 %), des forces militaires internationales (2 %), des groupes armés progouvernementaux (1 %) et des forces progouvernementales indéterminées ou multiples (1 %). Les engagements terrestres (38 %) étaient la principale cause des pertes civiles, suivis des engins explosifs improvisés et des attentats-suicides (29 %), des assassinats ciblés (16 %) et des frappes aériennes (8 %).

37. Les enfants ont continué de pâtir gravement du conflit armé. Au troisième trimestre de 2020, l'équipe spéciale de surveillance et d'information a confirmé 954 violations graves contre 908 enfants (630 garçons, 277 filles et un enfant de sexe indéterminé).

38. L'équipe spéciale de pays a confirmé 773 victimes parmi les enfants : 210 morts (64 filles et 146 garçons) et 563 mutilés (206 filles, 356 garçons et 1 enfant de sexe indéterminé). Les éléments antigouvernementaux et les forces progouvernementales ont occasionné le même nombre de victimes parmi les enfants (320 chacun). Les engagements terrestres ont fait le plus grand nombre de victimes parmi les enfants (448 : 102 morts et 346 mutilés), soit environ 58 % du total. L'équipe spéciale a confirmé que 119 garçons avaient été recrutés et utilisés par les Taliban (108), une milice progouvernementale (7) et la Force territoriale de l'armée nationale afghane (4) pour des rôles de combat et de service, en particulier dans les régions du nord-est et du nord, contre 19 enfants confirmés au trimestre précédent. L'équipe spéciale de pays a également confirmé l'enlèvement de 15 enfants (14 garçons, 1 fille), attribué entièrement aux Taliban. Sept enfants ont été libérés, deux ont été tués et six autres sont toujours en détention ou dans un lieu indéterminé. Au 30 septembre, 151 garçons âgés de 13 à 17 ans étaient détenus dans des centres de réadaptation pour mineurs pour des périodes allant de six mois à trois ans et demi.

39. Du 1er juillet au 30 septembre, l'équipe spéciale de pays a confirmé 25 attaques contre des écoles, soit plus du quadruple, par rapport au trimestre précédent. Elles ont été attribuées aux Taliban (11), à l'Armée nationale afghane (6), aux opérations conjointes de forces progouvernementales multiples (2), à des groupes d'opposition armés indéterminés (2), à des tirs croisés entre des groupes d'opposition armés et des forces progouvernementales (2), à l'EIIL-K (1) et à des forces progouvernementales indéterminées (1).

40. Les attaques contre les hôpitaux ont diminué durant la période considérée, 13 attaques ayant été confirmées contre des hôpitaux et du personnel de santé protégé, contre 18 attaques confirmées lors de la période considérée précédente. Sur ces 13 attaques, 8 ont été attribuées aux Taliban, 1 à l'Armée nationale afghane, 1 à une milice progouvernementale, 1 pouvant être imputée à l'EIIL-K aussi bien qu'aux Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, 1 attribuée conjointement à l'Armée nationale afghane et aux Forces internationales et 1 commise par un assaillant indéterminé.

41. La MANUA a confirmé 77 faits de violence contre des femmes et des filles d'août à octobre, dont 20 cas de coups, 16 de meurtre, 15 de harcèlement, 7 de viol, 3 ayant occasionné des blessures ou des invalidités, trois d'auto-immolation forcée

ou de suicide, 2 de mariage forcé et 1 de mariage d'enfant. La Mission a également confirmé 10 cas de violences sexuelles liées au conflit (viols), dont 6 auraient été perpétrées par des membres des Taliban et 4 par les forces progouvernementales. Les faits de violence contre les femmes et les filles continuent d'être nettement sous-déclarés car les barrières culturelles, les menaces à la sécurité et l'impunité généralisée entravent l'accès à la justice des femmes qui ont subi des crimes violents. Durant la période considérée, la MANUA a organisé des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation à la protection et à la promotion des droits des femmes, notamment une émission radiophonique à Kandahar sur la loi relative à l'élimination des violences contre les femmes, un atelier de sensibilisation à Sar-e Pol sur la loi contre le harcèlement et une émission radiophonique à Paktika sur les droits des femmes.

42. Le 3 septembre, le Comité législatif du Cabinet a proposé un amendement de la disposition du Code pénal concernant le test de virginité et l'exigence à la fois d'une ordonnance du tribunal et du consentement de la femme pour un tel examen. Cette proposition est entrée en vigueur à la suite de la publication du décret présidentiel au Journal officiel le 29 septembre. L'amendement est loin d'interdire totalement cette pratique, comme le réclament de longue date la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, les organisations de défense des droits des femmes et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La MANUA continue de promouvoir la mobilisation de la société civile en faveur des appels à l'interdiction de la pratique sans exception. Le 17 septembre, il a été énoncé dans un décret présidentiel que les cartes d'identité nationales comporteraient le nom de la mère pour toute personne, un changement souhaité de longue date par les organisations de la société civile, bien que l'inclusion du nom reste facultative.

43. De la mi-juillet à la fin du mois de septembre, aucune prison n'a signalé de nouveau cas de COVID-19 parmi les prisonniers ou le personnel, même si les cas étaient probablement sous-déclarés, les tests demeurant insuffisants. Au début du mois d'octobre, la prison de Hérat a indiqué plusieurs cas positifs. La libération des prisonniers à des fins de prévention de la COVID-19 s'est pratiquement achevée ; la population carcérale a commencé à augmenter durant la deuxième semaine d'août. À la fin du mois d'octobre, les deux tiers des prisons fonctionnaient au-delà de leur pleine capacité. De nombreuses prisons semblent ne pas être préparées à une éventuelle deuxième vague de la maladie. Dans les prisons et les centres de réadaptation pour mineurs, la fréquence de désinfection des installations a diminué par rapport à juillet, faute de matériels, essentiellement.

44. À la prison de Pol-e-Charkhi à Kaboul, les femmes sont toujours détenues dans des conditions de surpopulation carcérale, tandis que près de 300 enfants sont retenus avec leur mère. Plus d'une centaine de femmes qui seraient liées à l'EIIL-K sont en détention préventive depuis près d'un an.

45. Les attaques contre les représentants du pouvoir judiciaire et les agents d'institutions indépendantes se sont poursuivies. Le 18 septembre, deux juges ont été enlevés dans la province de Ghazni. Lors de faits distincts, le 9 septembre et le 4 octobre, trois procureurs ont été tués à Kaboul. Le 4 octobre, un membre de la Commission de l'accès à l'information a survécu à une tentative d'assassinat lorsqu'une bombe à déclencheur magnétique attachée à son véhicule a explosé, tuant son chauffeur. Tous ces faits doivent faire l'objet d'une enquête.

46. Les défenseurs des droits humains et les journalistes ont continué de subir des menaces à leur sécurité. Durant la période considérée, trois militants de la société civile ont été tués par des assaillants indéterminés dans les provinces de Logar, de Paktiya et de Kaboul. Deux autres ont été blessés dans les provinces de Kaboul et de Paktiya ; aucun groupe n'a revendiqué la responsabilité de ces faits. La MANUA a

appris que 14 autres défenseurs des droits humains avaient été menacés par des inconnus, 1 a été visé dans l'explosion d'un engin improvisé (qui n'a pas eu d'effet) et 1 a été convoqué par le parquet pour avoir critiqué les autorités locales. En ce qui concerne les médias, la MANUA a noté que deux journalistes avaient été tués et un troisième blessé lors de deux attaques distinctes commises à l'aide d'engins explosifs improvisés à déclencheur magnétique à Kaboul et à Helmand, qu'un journaliste avait été convoqué par le parquet pour avoir diffusé un reportage sur les atteintes sexuelles qu'auraient subies des femmes en prison ; qu'un engin improvisé avait explosé près d'une station de radio privée dans la province de Baghlan, faisant des dégâts ; qu'un journaliste avait été détenu par la Direction nationale de la sécurité dans la province de Khost pour avoir fait de la propagande antigouvernementale dans les médias sociaux ; et que deux journalistes (un homme et une femme) auraient été menacés par les Taliban. Les journalistes ont fait part à la MANUA d'un sentiment d'insécurité croissant, notamment en raison de l'assassinat récent de collègues en novembre et d'observations formulées en octobre par le Premier Vice-Président selon lesquelles ceux qui rendaient compte des victimes civiles s'exposaient à des poursuites judiciaires.

47. La Commission afghane indépendante des droits de l'homme s'est mobilisée en faveur de diverses questions liées à la paix, aux droits humains et à la justice centrée sur les victimes, notamment leurs droits, recevant l'aide de la MANUA et l'assistance technique du Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Le 12 septembre, la Commission s'est félicitée de l'ouverture des négociations de paix en Afghanistan et a engagé les parties à s'entendre sur un ensemble de principes visant à orienter les pourparlers, tels que l'inclusion de toutes les personnes et les droits des victimes. La Commission a continué de se mobiliser en faveur d'un cessez-le-feu, des droits des femmes et d'une justice centrée sur les victimes.

IV. Coordination de l'aide au développement

48. La Conférence de 2020 sur l'Afghanistan, convoquée les 23 et 24 novembre par l'Afghanistan, la Finlande et l'ONU, a réuni les représentants de plus d'une soixantaine de pays et d'une trentaine d'organisations internationales et d'associations de la société civile, qui y ont tous participé virtuellement. Dans le communiqué qui a été adopté, les participants ont préconisé un cessez-le-feu immédiat, permanent et complet et un processus de paix véritable, avec la participation des femmes et des jeunes, ainsi que des minorités ethniques, religieuses et autres minorités. Ils ont réaffirmé le renouvellement de leur partenariat en vue de renforcer un Afghanistan souverain, unifié, démocratique et pacifique sur la voie de l'autonomie, et se sont félicités du nouveau Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan ainsi que du Cadre de partenariat pour l'Afghanistan. Les donateurs ont promis au moins 3,3 milliards de dollars pour la première année de la période quadriennale 2021-2024, les engagements annuels devant rester au même niveau d'une année à l'autre.

49. Une série de trois activités parallèles organisées le 23 novembre a été l'occasion de s'entretenir des principaux problèmes auxquels se heurte l'Afghanistan ainsi que des résultats obtenus dans les domaines d'une consolidation de la paix durable, en mettant l'accent sur les droits humains et la participation des femmes ; la réintégration des réfugiés et des rapatriés ; la lutte contre la corruption ; les priorités économiques et l'efficacité de l'aide. Le Cadre national II pour la paix et le développement en Afghanistan présente une vision, une stratégie et des plans de développement pour la période 2021-2025 en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, organisés autour des trois piliers que sont la consolidation de la paix, l'édification de

l'État et le renforcement du marché. La conférence comprenait également des réunions thématiques de haut niveau. Le 19 novembre, l'ONU et les pays nordiques ont organisé une manifestation parallèle sur le thème suivant : « De médiatrices à négociatrices : la vision des femmes afghanes pour la paix ». Les intervenants ont insisté sur l'importance d'encourager et de renforcer la participation des femmes et d'aborder les préoccupations relatives à la sécurité et à la protection.

50. Alors que la pression sur le Gouvernement s'intensifiait, afin de renforcer l'action de lutte contre la corruption, en prévision de la conférence, rares sont les résultats concrets qui ont été obtenus. Le 19 septembre, le Secrétariat spécial de lutte contre la corruption à la Présidence a demandé à la MANUA et aux partenaires internationaux leur avis sur le projet de document stratégique de réforme et de lutte contre la corruption en date du 9 septembre, actualisé par le Gouvernement, qui doit succéder à la stratégie de réforme de 2017. Tout en se félicitant de cette action, les partenaires internationaux ont souligné que, conformément aux recommandations figurant dans le rapport de la MANUA sur la lutte contre la corruption, il demeurait nécessaire d'établir un document de réforme à long terme véritablement nouveau, résultant de concertations élargies et reposant sur une évaluation de l'effet des mesures de réforme précédentes.

51. Le 16 septembre, les présidents du tribunal de première instance et de l'instance d'appel du Centre de justice pénale chargés de la lutte contre la corruption, ainsi que le chef des enquêtes du parquet, ont été transférés selon le roulement habituel. Durant la période considérée, le tribunal de première instance a statué sur 7 affaires, soit 3 de plus qu'au cours de la période précédente. L'instance d'appel a confirmé le verdict de culpabilité contre l'ancien chef de la police, Zmarai Paikan, qui était en fuite depuis 2017, et l'a condamné à trois ans de prison. Depuis sa création en 2016, le Centre a examiné 83 affaires concernant 317 défendeurs en première instance et 73 autres affaires (dont 6 durant la période considérée), soit un total de 229 défendeurs en appel.

52. Le 12 novembre, M. Ghani a annoncé la nomination des cinq membres (dont deux femmes) de la Commission de lutte contre la corruption, parachevant ainsi la mise en place des institutions y relatives. Le cadre législatif de la lutte contre la corruption demeure cependant incomplet. Le Bureau de la Médiatrice a continué d'opérer sans avoir obtenu la confirmation de son fondement juridique. Le 26 août, à la suite d'une enquête mandatée par le Président, la Médiatrice a annoncé publiquement ses conclusions confirmant une utilisation abusive généralisée des fonds destinés à la COVID-19. Elle a constaté des cas possibles de détournement de fonds et d'abus de pouvoir et déféré plusieurs suspects au Bureau du Procureur général en vue de l'ouverture d'une enquête pénale. Le 27 août, le Haut Conseil de l'état de droit et de la gouvernance a modifié le fondement juridique du Bureau de la médiatrice qui, de loi, est devenu un règlement, et a demandé au Bureau de la Médiatrice et au Bureau du Procureur général de convenir de la juridiction la plus appropriée concernant le premier. Le 6 octobre, la Wolesi Jirga a rejeté la loi anticorruption, qui avait été promulguée le 5 septembre 2018 par le décret législatif présidentiel, en faisant valoir une irrégularité de procédure. Le 1er novembre, la Meshrano Jirga (chambre haute du Parlement) a approuvé la loi avec ses amendements. Elle reste en vigueur dans l'attente de la décision d'une commission conjointe des deux chambres.

53. Le Gouvernement a continué de mettre en œuvre des réformes de la gouvernance et de la fonction publique au niveau infranational. Le 17 août, le Cabinet a créé un conseil consultatif de la gouvernance infranationale, composé d'anciens gouverneurs de province, afin d'éclairer les réformes de la gouvernance infranationale. Le 9 octobre, la Direction indépendante de la gouvernance locale a publié son plan

stratégique quinquennal en vue de la mise en œuvre de la politique de gouvernance infranationale. Il porte sur l'amélioration des processus de planification et de budgétisation au niveau local et de la capacité organisationnelle d'aider les administrations au niveau des provinces, des districts et des municipalités, afin qu'elles puissent dispenser des services et encadrer efficacement l'action de paix au niveau local.

54. À l'issue du retour, le 5 août, des fonctionnaires dans les locaux administratifs alors que précédemment, seul le « personnel essentiel » s'y rendait, du fait de la COVID-19, la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique a lancé, le 28 août, la procédure annuelle de recrutement à grande échelle par voie de concours concernant 16 111 postes de début de carrière dans la fonction publique, dont 11 496 postes d'enseignants. Pour la première fois, 220 postes au Ministère des finances, notamment au département des douanes, ont fait partie du processus, tandis que 495 postes de hauts fonctionnaires, qu'occupaient des directeurs par intérim, ont fait l'objet d'un recrutement.

55. Les autorités ont continué d'appliquer le programme prioritaire pour 2016-2026 concernant la Charte des citoyens dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions socioéconomiques de la population. Au 20 octobre, le programme avait été lancé dans toutes les provinces et fournissait des services essentiels, notamment des emplois à court terme ainsi qu'un meilleur accès à l'électricité, à l'irrigation, à l'approvisionnement en eau, aux services d'assainissement, aux routes et aux ponts, à l'intention de 13,5 millions de bénéficiaires dont 50 % de femmes, dans 13 000 communautés rurales et urbaines. Le programme a permis également de renforcer l'intervention nationale face à la pandémie de COVID-19, en sensibilisant la population et en étayant l'action de secours. Il a été entravé par des difficultés opérationnelles telles que les délais d'exécution dans les districts souffrant d'insécurité, le manque de suivi des activités menées dans le cadre des projets, l'absence de la participation pleine et entière des femmes à la sélection et à l'exécution des projets et les retards occasionnels dans le décaissement des fonds.

56. Alors que la pandémie continue de toucher la vie des Afghans, la réponse nationale et internationale s'est orientée vers une planification à plus long terme aux fins du relèvement et de la résilience. Le 4 août, la Banque mondiale a approuvé une subvention de 380 millions de dollars pour aider le pays à atténuer l'effet économique de la pandémie sur les ménages et les agriculteurs afghans. L'ONU a également facilité les contacts entrepris par la Banque mondiale et les experts de l'Organisation se trouvant dans le pays en vue d'une évaluation régionale des risques et de la résilience, amenant l'Afghanistan et les pays d'Asie centrale à répertorier les risques communs et les possibilités de renforcer la résilience. Le 6 novembre, le Fonds monétaire international a approuvé un accord de facilité élargie de crédit de 370 millions de dollars pour aider l'Afghanistan sur le plan du relèvement après la pandémie, ancrer les réformes économiques et dynamiser le financement des donateurs.

57. L'ONU a accéléré les contacts auprès des entités gouvernementales afin d'obtenir un engagement en faveur d'une réforme législative et d'une protection contre des pratiques néfastes telles que le mariage forcé précoce, les tests de virginité et les condamnations pour atteintes aux mœurs. Du 1er août au 31 octobre, 53 400 femmes, filles, garçons et hommes en tout ont bénéficié d'une communication sur les risques et obtenu des informations sur la santé sexuelle et procréative. L'ONU a continué d'appuyer la prévention de la violence fondée sur le genre, tout en fournissant aux personnes rescapées des services multisectoriels essentiels pendant la pandémie, principalement au moyen d'équipes de sensibilisation mobiles et d'espaces

de santé adaptés aux besoins des femmes, touchant en tout 9 205 femmes et filles. Par ailleurs, 37 600 personnes rapatriées et déplacées sur le plan interne et leurs communautés d'accueil ont bénéficié de services de santé sexuelle et procréative et d'une assistance psychosociale.

58. L'ONU a continué d'aider le Gouvernement à mettre en place un plan d'éducation face à la pandémie. L'ONU a contribué sur le plan technique, au début d'octobre, avant et après la réouverture de toutes les classes, aux mesures d'atténuation des risques afin de permettre aux élèves de retourner à l'école et de rattraper les cours. Elle a également continué d'aider le Gouvernement à parachever le nouveau cadre de programmes scolaires fondés sur les compétences visant à transformer l'enseignement général en Afghanistan.

V. Aide humanitaire

59. Les besoins humanitaires ont continué de s'accentuer du fait de la persistance de la violence, des catastrophes naturelles et de l'aggravation de l'insécurité alimentaire, auxquelles est venue s'ajouter la pandémie de COVID-19. On estime que 18,4 millions de personnes, un nombre record, auront besoin d'une aide humanitaire en 2021, contre 9,4 millions au début de 2020 et 14 millions au milieu de l'année.

60. Au 15 novembre, il a été confirmé que 43 240 personnes en Afghanistan avaient été infectées par la COVID-19, mais que le nombre réel serait beaucoup plus élevé. Les hôpitaux et les dispensaires ont du mal à conserver ou à renforcer la capacité de traiter les patients atteints de la COVID-19 ainsi qu'à maintenir les services de santé essentiels, et l'on prévoit des taux de mortalité et de morbidité plus élevés dans les mois à venir. D'après les données relatives à la santé et à la nutrition, les patients n'ont pas bénéficié de services de santé de base car le système était débordé et de nombreuses personnes sont restées à l'écart des établissements de santé de crainte d'être infectées par le virus. En octobre, ONU-Femmes et le Comité international de secours ont publié une évaluation nationale de l'effet disproportionné de la pandémie sur les femmes, en particulier celles déplacées sur le plan interne. Il a été noté que 78 % des femmes avaient ressenti les effets sur la santé mentale du conflit en cours et de la COVID-19.

61. Depuis le début de la pandémie, les travailleurs humanitaires ont mis en place une réponse multisectorielle aux besoins liés à la COVID-19 et dispensé des soins à plus de 3 millions de personnes dans tout le pays. Ils ont aidé à la création de 14 laboratoires pouvant gérer 5 500 tests par jour ; au déploiement de 34 000 volontaires chargés de la surveillance de la poliomyélite, qui ont participé aux activités de recensement des cas et de recherche des contacts ; à la mobilisation de plus de 61 400 responsables locaux et personnes influentes dans près de 12 000 villages dans les 34 provinces pour relayer les messages de communication des risques et mobiliser la population ; à la fourniture de plus de 1,1 million d'équipements de protection individuels aux prestataires de soins de santé et aux agents humanitaires travaillant en première ligne dans tout le pays ; à la formation de plus de 4 350 travailleurs sanitaires aux mesures de prévention et de contrôle de l'infection, de 193 travailleurs sanitaires aux analyses de laboratoire médical et de 160 travailleurs sanitaires à la santé mentale et au soutien psychosocial ; au dépistage de plus de 519 000 personnes aux points d'entrée ; à la fourniture d'eau et d'une assistance sanitaire à 2,92 millions de personnes, d'un soutien psychosocial à plus de 301 000 personnes et de matériel éducatif à domicile destiné à près de 119 500 enfants ; et à l'organisation d'activités de sensibilisation à la COVID-19 à l'intention de plus de 4,7 millions de personnes.

62. Du 4 août au 12 novembre, les partenaires de santé ont fourni une assistance médicale à plus de 214 422 personnes, dont 58 % de femmes et de jeunes filles. Après avoir diminué au premier semestre, le nombre de cas de traumatisme a augmenté à partir du milieu de l'année en raison de la reprise du conflit. De janvier à novembre, l'ONU et ses partenaires ont fourni des abris d'urgence, des articles ménagers et une aide financière à plus de 581 300 personnes touchées par le conflit et les catastrophes naturelles.

63. Au 12 novembre, 54 cas de poliomyélite avaient été confirmés depuis le 1er janvier, contre 29 cas pour l'ensemble de l'année 2019. La plupart se sont déclarés dans des zones où les campagnes de vaccination de porte à porte étaient interdites depuis mai 2018. La poliomyélite s'est à présent propagée dans huit nouvelles provinces, ce qui indique une baisse de l'immunité parmi la population. En plus des poliovirus sauvages, l'Afghanistan a également connu une épidémie de poliovirus de type 2 dérivé de la souche vaccinale à la suite de la propagation d'une épidémie au Pakistan, ce qui a donné lieu à 136 cas confirmés.

64. L'Afghanistan connaît une crise d'insécurité alimentaire aiguë, qui menace la vie de millions de personnes. Ces cinq dernières années, le pourcentage de personnes en situation d'insécurité alimentaire a pratiquement doublé et la proportion de personnes en situation de « crise » ou d'« urgence » a quadruplé. Pour l'heure, 16,9 millions de personnes sont en situation de « crise » et d'« urgence » en matière d'insécurité alimentaire, un des chiffres les plus élevés au monde. La diminution de la sécurité alimentaire dans toutes les provinces coïncide avec la montée en flèche de l'endettement des ménages et l'effet socioéconomique constant de la pandémie, qui a entraîné une augmentation des prix des produits de base sur le marché. Du 1er août au 15 novembre, l'ONU et ses partenaires ont fourni 28 300 tonnes de nourriture aux personnes souffrant d'insécurité alimentaire, dont 107 000 déplacées par le conflit et 17 000 touchées par des catastrophes naturelles. L'ONU et ses partenaires ont apporté une aide alimentaire supplémentaire à un million de personnes.

65. Le nombre de rapatriés qui est arrivé en Afghanistan en 2020, soit plus de 725 000 personnes, a maintenant dépassé de 41 % les niveaux de 2019. Jamais autant de migrants sans papiers n'étaient rentrés à ce jour. Du 4 août au 12 novembre, 1 316 rapatriés disposant de pièces d'identité et 239 501 rapatriés sans papiers sont revenus au pays, principalement de la République islamique d'Iran et du Pakistan. Les personnes expulsées représentent 37 % du nombre total de retours en provenance de la République islamique d'Iran. Au total, 9 062 Afghans ont été expulsés de Turquie en 2020, dont 1 339 au mois d'octobre.

66. De juillet à septembre 2020, le Service de la lutte antimines et ses partenaires ont déminé 2,82 kilomètres carrés de terres contaminées par des explosifs à fort impact, enlevant en toute sécurité plus de 90 munitions explosives, au profit de 21 communautés. Par ailleurs, 212 141 personnes en Afghanistan ont été formées aux risques liés aux munitions explosives pendant la période considérée.

67. L'insécurité généralisée a continué d'entraver l'accès à l'aide humanitaire. Depuis le 1er janvier, les travailleurs humanitaires ont signalé 893 restrictions d'accès, soit une augmentation de 57 % par rapport à la même période en 2019, dont 90 liées à la pandémie. Du 4 août au 12 novembre, 5 travailleurs humanitaires ont été tués, 17 blessés et 21 enlevés.

68. Le pont aérien international établi par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies principalement pour faciliter la relève du personnel et le transport de fournitures humanitaires entre Kaboul et Doha a continué d'opérer trois fois par semaine, transportant 310 passagers du 4 août au 15 novembre. Le pont aérien devrait fonctionner au moins jusqu'à la fin du mois de décembre.

69. Au titre du Plan de réponse humanitaire pour l'Afghanistan de 2020, un montant de 1,1 milliard de dollars est demandé afin de secourir 11,1 millions d'Afghans. Au 15 novembre, le plan n'avait été financé qu'à hauteur de 43 %, ce qui laisse un déficit de financement de 640 millions de dollars. À la fin de septembre, l'ONU et les organisations non gouvernementales avaient fourni une aide humanitaire à 7,6 millions de personnes dans 390 des 401 districts, soit 68 % du nombre prévu pour l'année.

VI. Lutte contre les stupéfiants

70. Du 15 juillet au 14 novembre, les services répressifs ont mené au total 1 029 opérations de lutte contre les stupéfiants, ce qui a permis la saisie de 605 kilogrammes d'héroïne, de 1 519 kilogrammes d'opium, de 5 078 kilogrammes de haschisch et de cannabis, de 640 kilogrammes de méthamphétamine, de 74 litres d'anhydride acétique, de 320 litres d'acide acétique, de 2 029 kilogrammes de chlorure d'ammonium, de 995 kilogrammes de chlorure de potassium, de 250 kilogrammes de nitrate d'ammonium et de 240 kilogrammes de méthylènedioxymétamphétamine (MDMA). Les saisies ont conduit à l'arrestation de 1 202 suspects et à la confiscation de 175 véhicules et de 61 armes. En outre, sept hectares de pavot à opium et sept hectares de cannabis ont été détruits dans le cadre d'opérations coordonnées menées par le Ministère de l'intérieur.

VII. Appui à la Mission

71. Au 31 octobre, la MANUA affichait un taux de vacance de 13 % s'agissant des postes soumis à recrutement international (taux approuvé : 8 %), de 7 % pour les postes d'administrateur soumis à recrutement national (taux approuvé : 3 %) et de 3 % pour les autres postes soumis à recrutement national (taux approuvé : 3 %). La proportion de femmes demeurait faible, celles-ci constituaient 36 % du personnel recruté sur le plan international, 45 % des Volontaires des Nations Unies, 13 % des administrateurs recrutés sur le plan national et 9 % du personnel recruté sur le plan national.

72. Tout en maintenant la mise en œuvre d'activités et de programmes essentiels en réponse à la pandémie de COVID-19, des modalités de travail exceptionnelles sont restées en place. La MANUA et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont décidé d'augmenter progressivement le nombre de membres du personnel recrutés sur le plan international sur le lieu d'affectation et de membres du personnel recrutés sur le plan national, se présentant au travail, les chiffres devant être revus régulièrement en tenant compte des changements éventuels dans le nombre de cas de COVID-19.

VIII. Observations

73. L'Afghanistan a fait un pas important vers la paix, en entamant des négociations à cet effet. J'engage les équipes de négociation de la République islamique d'Afghanistan et des Taliban à s'entendre et à parvenir à un accord, afin d'entreprendre de mettre fin à des décennies de conflit tragique. Je me félicite des engagements internationaux qui ont été pris à la Conférence de 2020 sur l'Afghanistan en vue de l'édification d'un avenir partagé, prospère et pacifique, tout en étant conscient de la nécessité d'un règlement du conflit dirigé et mené par les Afghans. J'espère sincèrement qu'une solution durable pourra être trouvée en vue du développement pacifique de l'Afghanistan.

74. Je crains que la persistance de la violence ne compromette la confiance dans le processus de paix, même à ce stade précoce. Il importe de désamorcer le conflit afin de sauver des vies et de préserver la confiance publique. La prise en compte des voix des victimes dès les premières étapes du processus de paix sera essentielle pour parvenir à une véritable réconciliation.

75. Les civils continuent de faire les frais du conflit armé, les femmes et les enfants représentant plus de 4 victimes civiles sur 10. La persistance de l'emploi indiscriminé d'engins explosifs improvisés, en particulier de dispositifs faisant office de mines terrestres antipersonnel, fait des ravages. De nombreuses victimes estiment que trop peu de mesures sont prises pour remédier aux dommages subis à court et à long terme.

76. Pour que les négociations de paix soient porteuses d'espoir, elles doivent amener les parties à s'engager à protéger les droits humains de tous les Afghans et à respecter les traités internationaux auxquels le pays est partie. J'exhorte les parties à faire des déclarations sans équivoque à cet égard, afin de favoriser un climat de confiance et d'inclusion. Les femmes, les jeunes, les acteurs de la société civile et les victimes de la guerre doivent pouvoir participer véritablement à chaque étape du processus. Je demande la cessation immédiate des attaques contre les civils, dont les récentes victimes ont été des chefs religieux, des représentants des médias et des personnalités de la société civile, et je demande au Gouvernement afghan de veiller à ce que les responsables de ces crimes odieux répondent de leurs actes. Je réaffirme mon appui aux travaux de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme en matière de protection et de promotion des droits humains de tous les Afghans, hommes et femmes, y compris les victimes et les groupes vulnérables.

77. La paix en Afghanistan aidera à promouvoir la stabilité dans toute la région et offrira de nombreuses possibilités politiques et économiques, notamment un renforcement des échanges et des investissements, une amélioration de la coopération au développement et un resserrement des liens entre les peuples. En cette année où la diplomatie en personne a été entravée par la pandémie de COVID-19, j'estime encourageants les messages constants des partenaires régionaux de l'Afghanistan affirmant l'importance d'un règlement pacifique du conflit.

78. Les femmes et les jeunes filles continuent de se heurter à de sérieux obstacles qui les empêchent de jouir pleinement de leurs droits. Le décret présidentiel d'après lequel le nom de la mère de toute personne doivent figurer sur les cartes d'identité nationales est un pas important vers l'autonomisation des femmes dans la sphère publique, et j'invite le Gouvernement à continuer de s'attacher à assainir le climat sur les plans législatif et institutionnel pour les femmes. Le fait que le « test de virginité » ne soit toujours pas totalement interdit dans le Code pénal permet la poursuite de cette pratique, qui constitue une grave violation des droits humains des femmes et des filles.

79. Au début de 2020, le Gouvernement a empêché la progression de la COVID-19 dans les lieux de détention et réduit la population carcérale en accordant des grâces et des réductions de peine. Je l'engage à maintenir cette mesure en place en gardant la population carcérale au niveau le plus bas, notamment en tenant compte de la détention provisoire et en recourant à des peines de substitution, et à prendre des mesures urgentes pour remédier à la surpopulation.

80. Je me félicite de l'adoption, à la Conférence de 2020 sur l'Afghanistan, du communiqué dans lequel ont été réaffirmés la poursuite du soutien international à l'Afghanistan, le Cadre de partenariat pour l'Afghanistan et le parachèvement par le Gouvernement du Cadre national II pour la paix et le développement en Afghanistan, qui sera essentiel pour orienter les progrès vers la paix et la prospérité, ces quatre

prochaines années. L'appui international persistant, tant politique que financier, sera un élément essentiel de la progression constante du pays vers la paix et l'autonomie.

81. Le renforcement de la responsabilité des institutions publiques sera fondamental pour garantir la prospérité future de l'Afghanistan, notamment en donnant la priorité aux réformes et à la stratégie de lutte contre la corruption. Par la création d'une commission indépendante de lutte contre la corruption, le Gouvernement peut rationaliser ses structures et son action afin de combattre la corruption dans tous les secteurs.

82. Je demeure profondément préoccupé par les effets sanitaires et socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, en particulier sur les groupes les plus vulnérables en Afghanistan. Elle a exacerbé les problèmes humanitaires et de développement, entravé l'accès aux soins de santé et à l'éducation et freiné la croissance économique, touchant des millions d'Afghans. À l'approche de l'hiver, je crains qu'une nouvelle flambée de cas de COVID-19 ne mette à rude épreuve le système de santé et l'économie du pays, causant ainsi de nouvelles souffrances. Je demande aux donateurs d'augmenter le financement en faveur du Plan de réponse humanitaire afin de permettre une réponse ferme et efficace, face à la pandémie, notamment des mesures visant à accroître la protection sociale des personnes les plus vulnérables pendant la longue période de relèvement.

83. Je remercie l'ensemble du personnel des Nations Unies en Afghanistan et ma représentante spéciale et chef de la MANUA, Deborah Lyons, pour leur dévouement constant, dans des conditions ardues, à la concrétisation des engagements en faveur du Gouvernement et du peuple afghans.